



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 06 août 2026

Passage au plus haut niveau de restriction de tout le département

Le département de l'Indre est confronté, comme tous les départements de France métropolitaine, à une situation météorologique et hydrologique inédite à la fois par son intensité [*Le mois de juillet a été le mois le plus chaud en France depuis le début des relevés avec une température moyenne de 24,9°C battant le précédent record absolu d'août 2003 (24,8°C). Le déficit pluviométrique depuis mars 2026 est de 50 % dans le département de l'Indre et a même atteint plus de 70 % en avril, juin et juillet*] et par sa précocité [*Les débits des cours d'eau sont à des niveaux inférieurs à ceux habituellement relevés à la fin de l'été alors que nous ne sommes que début août.*]

Ainsi, la préfète décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 8 août 2026 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	
ALERTE	
ALERTE RENFORCÉE	
CRISE	Anglin Amont, Anglin Aval, Arnon, Bouzanne, Claise, Fouzon, Indre Amont, Indre Aval, Ringoire, Creuse, Cher, Gartempe, Indrois-Tourmente, Modon, Théols, Trégonce, Nappe du Cénomanién

La préfète de l'Indre rappelle à l'ensemble des usagers de l'eau qu'il convient de respecter scrupuleusement les mesures de restriction et d'interdiction définies par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et disponibles dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté ou sur le site VigiEau via le lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>. A ce stade, ce sont les milieux aquatiques superficiels qui souffrent le plus de cette situation avec un nombre inédit d'assecs relevé par les agents de l'OFB sur les cours d'eau dans le département. L'irrigation agricole depuis les cours d'eau est interdite dans tout le département et limitée pour les forages. Des dérogations ont été accordées pour des éleveurs compte-tenu des faibles récoltes de fourrage au printemps.

La préfète souligne le sens de l'intérêt général d'EDF et des maires indriens riverains du lac d'Éguzon qui ont permis de renforcer le rôle du barrage dans un soutien exceptionnel au débit d'étiage de la Creuse.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

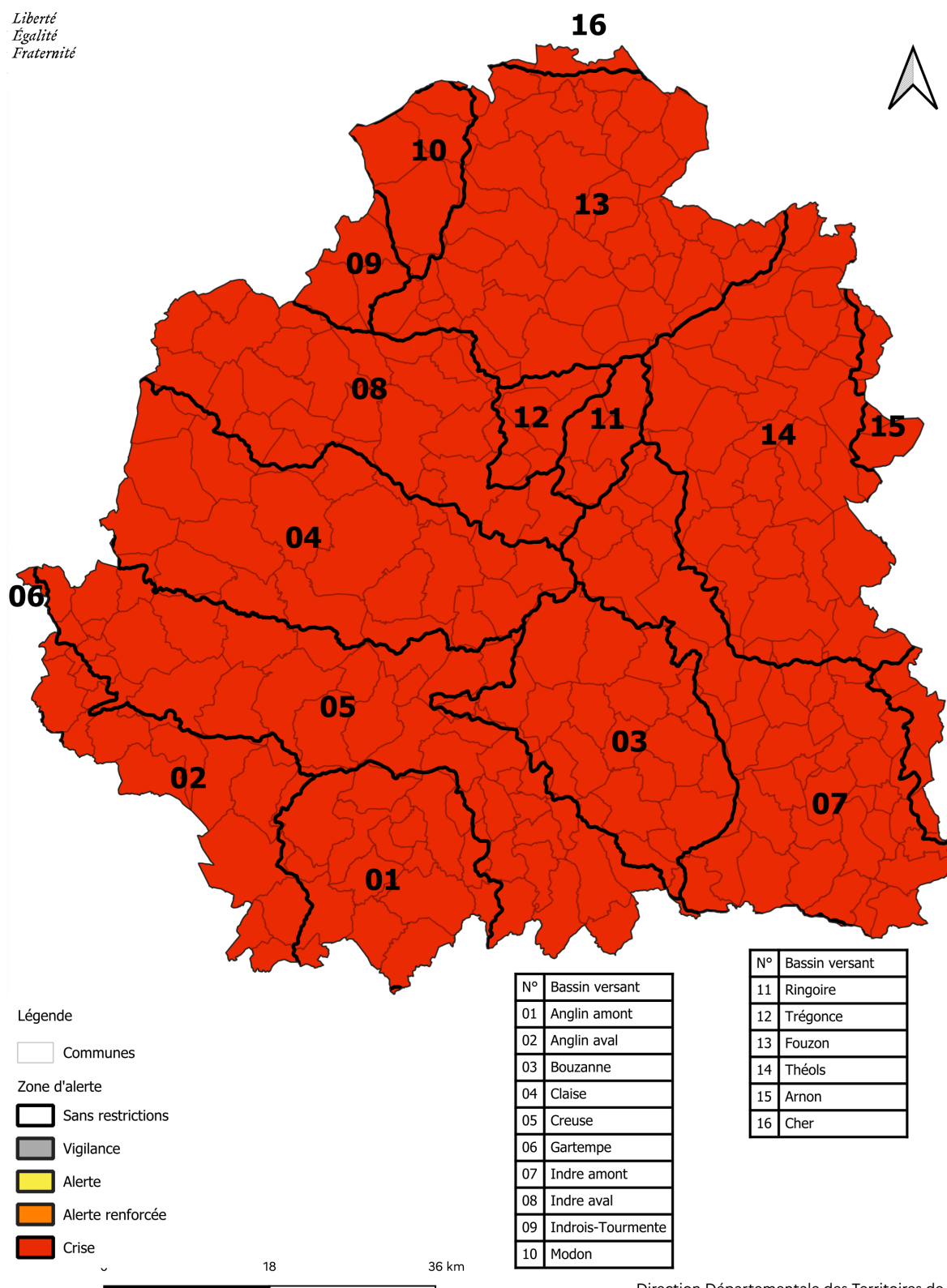
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



PRÉFÈTE
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto
Date : 05/08/2026
EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
ORE RestrictionsORE

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

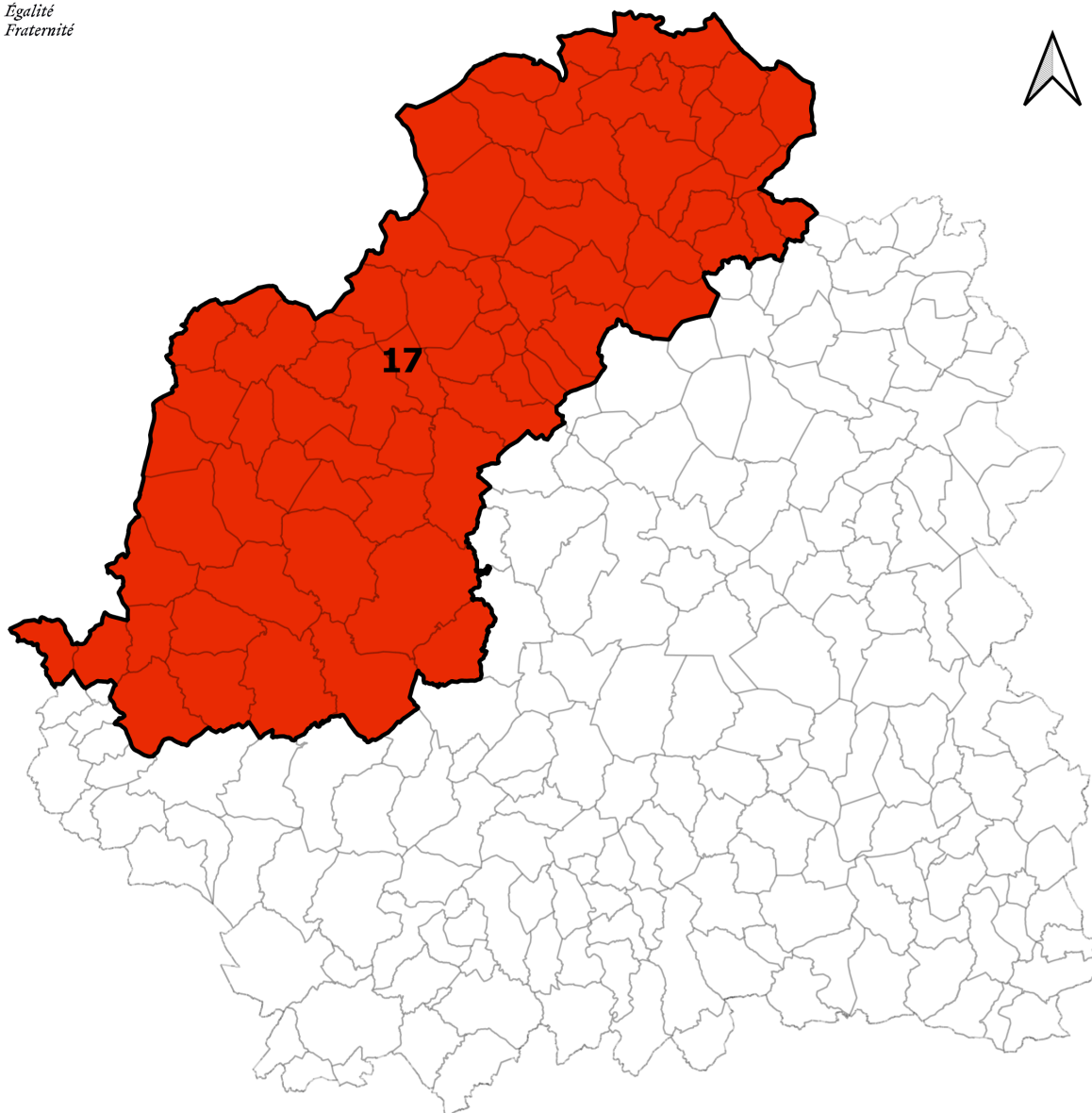
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIEN 2025



Légende

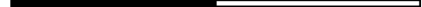
 Communes

Zone d'alerte

 Crise

N°	Nappe
17	Cénomanien

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto
Date : 08/07/2026
EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
ORE RestrictionsORE

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex